

# ACTION URGENTE

## MAROC. UN JOURNALISTE DÉTENU DOIT BÉNÉFICIER D'UN PROCÈS ÉQUITABLE

Le 19 juillet 2021, le tribunal de première instance de Casablanca a reconnu le journaliste marocain Omar Radi coupable d'espionnage et de viol, et l'a condamné à six ans de prison à l'issue d'un procès entaché de violations flagrantes des droits à une procédure régulière. Son procès en appel s'est ouvert le 25 novembre 2021. Amnesty International appelle de nouveau à la tenue d'un procès équitable et à un réexamen juste de la détention d'Omar Radi en attendant que son recours soit examiné.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Chef du gouvernement du Royaume du Maroc Aziz Akhannouch**  
Palais Royal Touarga, Rabat 10070,  
Maroc  
Fax : +212 53 7771010  
Twitter : @ChefGov\_ma  
**Copies à :** Ministre de la Justice Abdellatif Ouahbi  
Courriel : [CCDH@CCDH.org.ma](mailto:CCDH@CCDH.org.ma)

*Monsieur le Chef du gouvernement,*

*Je vous écris pour vous faire part de mes motifs de préoccupation concernant le journaliste détenu **Omar Radi**, et concernant l'équité de son procès. Il a été condamné à six ans de prison le 19 juillet 2021 pour espionnage et viol, à l'issue d'un procès entaché d'irrégularités.*

*La requête des avocats d'Omar Radi de procéder au contre-interrogatoire d'un témoin clé de l'accusation dans l'affaire de viol a été rejetée par le tribunal pour des motifs fallacieux. Ils ont en effet demandé à plusieurs reprises au tribunal lors des audiences de convoquer à la barre un homme qui, d'après la victime présumée, était son fiancé et qui a témoigné devant le juge d'instruction être en communication avec elle durant la nuit où les faits se sont produits. Le juge a rejeté toutes ces requêtes, affirmant qu'il n'était pas nécessaire de procéder à son contre-interrogatoire, ce qui retarderait le procès. Omar Radi a été condamné pour l'accusation d'espionnage, pour avoir reçu des fonds étrangers et entretenu des contacts avec des diplomates étrangers, ce qui fait pourtant partie de son travail légitime de journaliste et de consultant. Au cours de plusieurs audiences tout au long du procès, ses avocats ont souligné la nécessité de convoquer tous les témoins dans l'affaire d'espionnage, y compris les diplomates et les organisations citées par l'accusation comme étant soupçonnés d'être des agents étrangers fomentant des troubles contre le Maroc. Ces requêtes ont toutes été rejetées, l'accusation ayant fait valoir que leur témoignage ne pourra pas être impartial, puisqu'il s'agit d'agents étrangers.*

*En outre, le droit d'Omar Radi de consulter ses avocats en toute confidentialité n'a pas été respecté. Le 1<sup>er</sup> juin 2021, lors de son audience devant la cour d'appel de Casablanca, il s'est plaint au juge du manque de confidentialité dans la pièce où il s'entretient avec son équipe juridique en prison – ce qui est le cas depuis le tout début du procès. L'un de ses avocats internationaux s'est vu interdire d'assister au procès, après avoir reçu un arrêté d'expulsion.*

*Les accusations de viol doivent chacune être examinées au fond et Amnesty International n'est pas bien placée pour évaluer leur véracité. Toutefois, je note avec inquiétude que le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a conclu dans une autre affaire que la détention d'un autre journaliste marocain, également accusé de viol, correspondait à « un harcèlement judiciaire qui ne saurait qu'être la conséquence de son travail d'investigation et d'information ».*

**Aussi je vous prie d'accorder à Omar Radi un procès en appel équitable, conformément aux normes internationales d'équité, et de veiller à ce que sa détention puisse être examinée sans délai par un tribunal, en espérant qu'il sera libéré dans l'attente de la fin de son procès.**

*Veillez agréer, Monsieur le Chef du gouvernement, l'expression de ma haute considération,*

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Omar Radi est un journaliste d'investigation et un militant marocain. Il est l'un des fondateurs et journalistes du site marocain indépendant d'actualités *Le Desk*, qui publie des contenus critiques à l'égard des autorités. Il travaille également pour plusieurs médias nationaux et internationaux. Ses enquêtes s'intéressent à des affaires politiques, notamment aux relations entre les élites du pouvoir politique et du monde des affaires au Maroc, et aux cas présumés de corruption des autorités. En 2013, il a été lauréat du premier prix du journalisme d'investigation décerné par l'International media support (IMS) et l'Association marocaine pour le journalisme d'investigation (AMJI) pour une enquête sur l'exploitation de carrières de sable publiée sur *Lakome*. En 2016, il a été l'auteur d'un rapport d'enquête sur l'affaire bien connue des « Serviteurs de l'État » dans lequel il a révélé les noms d'une centaine de hauts responsables qui auraient acquis illégalement des terrains publics.

Le 23 mars 2021, un juge d'investigation a inculpé Omar Radi d'« atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'État » en se fondant sur l'accusation selon laquelle il aurait reçu des fonds de sources « liées à des services de renseignement étrangers ». À la connaissance d'Amnesty International, les fonds transférés depuis l'étranger étaient en fait des subventions pour la recherche versées dans le cadre d'une bourse de journalisme et de services de consultant en free-lance, deux activités liées à l'exercice de sa liberté d'expression. Lors du procès, l'accusation n'a pas fourni d'éléments prouvant qu'il avait divulgué des informations classées secrètes ou qu'il avait en aucune façon agi en dehors de son travail légitime. Amnesty International considère donc ces accusations comme fallacieuses. Les autorités marocaines se servent fréquemment de tactiques similaires pour intimider leurs détracteurs ; en 2015, l'universitaire [Maati Monjib](#) a été visé par des accusations analogues pour avoir légitimement reçu des fonds d'une ONG étrangère.

Omar Radi est également inculpé de « viol » et d'« attentat à la pudeur », car une ancienne collègue de *Le Desk* l'a accusé de l'avoir agressée le 12 juillet 2020. Il a nié ces allégations, en assurant qu'il avait eu avec elle « des relations sexuelles consenties ». Un témoin dans cette affaire, qui était présent lors des faits, affirme depuis le début de l'enquête qu'il n'y a pas eu viol. Ce témoin a aussi été inculpé pour complicité de viol. Les allégations de violence sexuelle devraient toujours être prises au sérieux et faire l'objet d'enquêtes approfondies. Cependant, il importe de noter que des accusations d'agression sexuelle sont actuellement portées contre des détracteurs du gouvernement détenus ou poursuivis pour avoir exercé leur liberté d'expression.

Le fait qu'Omar Radi soit ciblé pour espionnage par les autorités marocaines n'est pas nouveau. [Le 17 mars 2020](#), un tribunal marocain a condamné Omar Radi à une peine de quatre mois de prison avec sursis et à une amende de 500 dirhams marocains (environ 47 euros) pour un [tweet](#) dans lequel il critiquait un juge de la cour d'appel ayant confirmé les lourdes peines de prison prononcées contre des militants du mouvement [Hirak El-Rif](#).

Le rapport qu'Amnesty International a publié en juin 2020 révélait qu'Omar Radi avait été pris pour cible par les autorités marocaines au moyen d'un logiciel espion fabriqué par l'entreprise israélienne NSO Group. À la suite de la publication de ce rapport, elles ont lancé une campagne de diffamation contre Amnesty International, dans le but de discréditer son travail et de détourner l'attention de la surveillance illégale dont font l'objet au Maroc les défenseur-e-s des droits humains et les journalistes. En octobre 2019, Amnesty International avait déjà publié un rapport présentant des éléments prouvant que les défenseurs marocains des droits humains Maati Monjib et Abdessadak El Bouchattaoui avaient eux aussi été surveillés au moyen d'outils technologiques fabriqués par l'entreprise NSO Group. Elle soulignait la gravité de la menace que représente la surveillance illégale ciblée pour les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique au Maroc.

Omar Radi est incarcéré à l'isolement depuis son placement en détention en juillet 2020. Il a droit à une heure de marche quotidienne en dehors de sa cellule, mais sans contact avec les autres prisonniers – un traitement qui s'apparente à de la torture. En décembre 2020, Amnesty International et Human Rights Watch ont adressé une lettre à la Délégation interministérielle aux droits de l'homme (DIDH) afin de lui faire part de leur inquiétude quant au placement à l'isolement des journalistes Omar Radi et Sulaiman Raisouni. Les autorités ont affirmé que les conditions de détention des deux journalistes ne constituaient pas un isolement cellulaire. Cependant, l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, ou règles de Mandela, définit l'isolement cellulaire comme le fait de passer 22 heures ou plus par jour sans réel contact humain.

**LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** arabe, français ou anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 23 mars 2022**

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**NOM, PRÉNOM ET PRONOM À UTILISER : Omar Radi (il)**

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <http://www.amnesty.org/fr/documents/mde29/3945/2021/fr/>**